



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

PLEDGE

Code GIFAP : WP

500 g/kg de flumioxazine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide utilisable en viticulture et arboriculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients)
- directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Phrase(s) de Risques

T Toxique N Dangereux pour l'environnement

R61 : Risque pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Eléments d'étiquetage

Symbole(s)



Phrase(s) de Risques

T Toxique N Dangereux pour l'environnement

R61 : Risque pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de Sécurité

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S53 : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit en période de drainage sur sol drainés.

SPo2 : Laver tous les équipements de protection après utilisation

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	50	103361-09-7	Flumioxazine : 7-Fluoro-6-[(3,4,5,6-tetrahydro)phthalimido]-4-(2-propynyl)1,4-benzoxazin-(2H)-one
2	≥1		Sel de sodium d'un condensat d'acide alkyl-naphtalène sulfonique et de formaldéhyde
3	≥1		Tensioactif anionique

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque / Mentions de danger Règ .1272/2008	Dir. 67/548
1	NA	oui	GHS08, GHS09	T, N	H360D, H400, H410	R61, R50/53
2	(*)	/	GHS07	Xi	H315, H319	R36/38
3			GHS05	Xi	H315, H318	R38, R41

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Respirer les poussières peut être irritant pour les voies respiratoires et causer des symptômes de bronchites.
 Risque pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, sable, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Non connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mélanges : Peut entraîner l'émission de fumées toxiques et irritantes en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion de l'emballage ((acide chlorhydrique (HCl), monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN) et gaz nitrés (NOx)).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Un nuage de poussière explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter les températures élevées.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3).

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Petits granulés ressemblant à du sable (US EPA OPPTS 830.6302)
Couleur	Brun clair (US EPA OPPTS 830.6303)
Odeur	Sans odeur (US EPA OPPTS 830.6304)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,0 (suspension à 5%, 22°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (EEC A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	versé : 366 kg/m ³ , compacté : 492 kg/m ³ (EPA-FIFRA 63-7)
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de la flumioxazine = 1,79 mg/l - 25°C)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé (flumioxazine: log Pow = 2,55, 20°C) (40 CFR 158.120)
Température d'auto-inflammabilité	non inflammable jusqu'à 420°C (EEC A.16)
Température de décomposition	La flumioxazine ne se décompose pas jusqu'à 420°C
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Aucune (EEC A.14)
Propriétés comburantes	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Aucune (EEC A.17)

9.2. Other information

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières alcalines : réaction avec les agents d'oxydation (tels que chlorates, nitrates, peroxydes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	PLEDGE
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg (EPA FIFRA 81-1)
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg (EPA FIFRA 81-2)
CL50 Voie inhalatoire (4 h)	Rat (4 heures) : > 0,969 mg/l (concentration maximale possible) (EPA FIFRA 81-3)
Irritation	
Peau	Lapin : légèrement irritant (EPA FIFRA 81-5)
Yeux	Lapin : légèrement irritant (EPA FIFRA 81-4)
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (Test Magnusson et Klingman) (EPA FIFRA 81-6)
Autres informations toxicologiques	Flumioxazine (substance active)
	- Génotoxicité : pas d'effet génotoxique (EPA 84-2, 84-4, test de Ames)
	- Etude de reproduction multi-génération (rat) : pas d'effet jusqu'à 7,5 mg/kg/jour, diminution de la fonction reproductrice à 16 mg/kg/jour et plus (40 CFR partie 160 83-4).
	- Tératogenèse :
	Lapins : pas d'effet jusqu'à 3000 mg/kg/jour (voie orale – dose maximale).
	Rats : tératogène à 30 mg/kg/jour (voie orale – DSE [Dose sans effet] = 10 mg/kg/jour) et 300 mg/kg/jour (voie cutanée – DSE = 100 mg/kg/jour).
	- Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet cancérogène (40 CFR partie 160 83-3, 83-4).

La classification du mélange est donc requise pour les effets tératogéniques sur le rat (R61, H360D).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	PLEDGE
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 50 mg/l (OCDE 203)
Algue	Toxicité aiguë, C _b E50-72h (<i>Selenastrum capricornutum</i> , étude prolongée) : 0,78 µg s.a./l, reprise de la croissance en 48 h (OCDE 201). Toxicité aiguë, C _b E50-72h (<i>Navicula pelliculosa</i> , étude prolongée) : 1,5 µg s.a./l, reprise de la croissance en 48 h (OCDE 201).
Plante aquatique	Toxicité aiguë, C _b E50-14 jours (<i>Lemna gibba</i> , étude avec sédiment) : 2,3 µg s.a./l, récupération en 2 à 5 jours pour la croissance (FIFRA 122-2, 123-2).
Abeille	Toxicité aiguë orale, DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 200 µg s.a./abeille (OCDE 213). Toxicité aiguë de contact, DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 229,06 µg s.a./abeille (OCDE 214).
Nom	Flumioxazine (substance active)
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 2,3 mg/l (FIFRA 72-1) Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Lepomis macrochirus</i>) : > 21 mg/l (FIFRA 72-1)
Daphnie	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 5,9 mg/l (FIFRA 72-2) Toxicité chronique, 21 jours (<i>Daphnia magna</i>) : NOEC = 0,057 mg/l (OCDE 211)
Invertébré benthique	Toxicité chronique, 23 jours (<i>Chironomus riparius</i>) = 0,73 mg/kg sediment (ASTM E 1383-94)
Algue	Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0,85 µg/l (OECD 201) Toxicité aiguë, CE50-120h (<i>Navicula pelliculosa</i>) : 1,5 µg/l (FIFRA 122-2, 123-2)
Plante aquatique	Toxicité aiguë, 14j-CE50 (<i>Lemna gibba</i>) : 0,35 µg/l (FIFRA 122-2, 123-2)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

Abeille	Toxicité aiguë orale, DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg/abeille (EPPO no 170). Toxicité aiguë de contact, DL50-48h (<i>Apis mellifera</i>) : > 105 µg/abeille (FIFRA 141-1).
Oiseau	Toxicité aiguë, une seule dose (FIFRA 71-1) : - DL50 (Colin de Virginie) : > 2250 mg/kg pc - DL50 (Colvert) : > 2250 mg/kg pc
Ver de terre Microorganismes du sol	Toxicité aiguë, CE50-14 jours (<i>Eisenia foetida</i>) : > 982 mg/kg sol (OECD 207) Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 1,2 kg sa /ha (EPPO Guideline).

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Dégradation biotique

Dégradation abiotique

Flumioxazine (substance active)

Non déterminé

Hydrolyse (EPA 161-1)

DT50 à pH 5 : 3 à 5 jours (25°C).

DT50 à pH 7 : 19 à 26 heures (25°C).

DT50 à pH 9 : 14 à 23 minutes (25°C).

3h-CE50 boues activées : > 10000 mg/l (OCDE 209)

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

Système eau/sédiment

DT50 système entier : < 1,9 jour (absorption et dégradation sur sédiment rapide).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Bioaccumulation

Flumioxazine (substance active)

Coefficient de partage octanol-eau : Log Pow = 2,55 (20°C) (40 CFR 158.120 no 63-11)

Facteur de bioconcentration (BCF) : non nécessaire, il est peu probable que la substance se répartisse dans les tissus adipeux (jugement d'un expert).

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

Flumioxazine (substance active)

Adsorption K_{Foc} : 739-983 ml/g (moyenne = 889) pour 3 sols

Log K_{oc} : 3,15 (analyse HPLC, draft OCDE guidelines)

La substance est donc légèrement mobile à immobile et ne migre pas dans les eaux souterraines (OCDE 106).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

PLEDGE

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (contient : 50% de flumioxazine).

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, solid, NOS (contains : 50% flumioxazin).

/ IATA-DGR :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R41: Risques de lésions oculaires graves

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H360D: Peut nuire au fœtus.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H318: Provoque des lésions oculaires graves .

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE.

Cette fiche complète l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
